



Commune de
PERROY

Communications municipales

Horaires de fin d'année

Administration communale

Les bureaux de l'administration seront fermés

**du mardi 24 décembre 2024 à 11h00 jusqu'au
lundi 6 janvier 2025 à 07h30**



Déchetterie intercommunale de Féchy

La déchetterie sera fermée les mercredis 25 décembre 2024 et 1^{er} janvier 2025.

Enlèvement des ordures ménagères

Village et bord du lac : mardis 24 et 31 décembre dès 13h00
Perrailles et Malessert : mardi dès 07h00 (pas de changement)

Enlèvement des sapins de Noël

La possibilité vous est donnée de déposer votre sapin de Noël en bord de route le mardi 7 janvier 2025 avant 08h00. Le personnel de la voirie se chargera de le débarrasser.





*LA MUNICIPALITE ET LE PERSONNEL
COMMUNAL VOUS SOUHAITENT DE TRES
BELLES FETES DE FIN D'ANNEE ET VOUS
PRESENTENT LEURS MEILLEURS VOEUX
POUR 2025.*



Quelques rappels pratiques :



Chenilles processionnaires du pin

En application de l'arrêté du 7 décembre 2005 du Conseil d'Etat, les **propriétaires, usufruitiers, fermiers ou locataires, doivent avoir éliminé les nids de chenilles processionnaires du pin dès leur apparition, mais au plus tard avant la *fin février de chaque année*, par ablation et incinération.**

La négligence d'un propriétaire peut rendre vaine l'action préventive de tous les voisins : **la destruction de ces nids est donc autant un acte de solidarité que de protection de la nature.**

Si cette mesure d'élimination n'est pas exécutée, la Municipalité se réserve le droit d'intervenir aux frais des propriétaires. D'autre part, les infractions aux dispositions de l'arrêté sont poursuivies et passibles d'une amende sans préjuger des mesures à prendre.



Déneigement – Arbres et haies

Les débordements de branches ou de haies sur les trottoirs doivent toujours être évités et plus particulièrement en cas de neige afin **d'en permettre le déneigement.**



Merci !

